

AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_22-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

N° 20240620-22

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 42

Suppléants ayant voix
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 6

Total votants : 50

Conseiller.e.s présent.e.s : Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Michel LAVEST à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Farida LAÏD à Francis ROUX

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Maryse BARGE, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Philippe BARRAU.

Conseiller.e.s ayant voix délibératives : Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

MODIFICATION DU REGLEMENT DES DECHETERIES

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_22-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Président n°2018-11 du 6 novembre 2018 arrêtant le règlement des déchèteries ;
Vu la délibération n°20221129-28 du 29 novembre 2022 approuvant la modification des horaires d'ouverture des déchèteries ;
Vu la délibération n°20231130-32 du 30 novembre 2023 approuvant la modification des horaires d'ouverture des déchèteries et l'ajout de précision supplémentaire concernant l'apport des déchets des professionnels ;
Vu la délibération n° BDC 20240530-02 du 30 mai 2024 approuvant la modification des tarifs des professionnels en déchèterie ;

Considérant que des modifications sont à apporter au règlement intérieur des déchèteries.

D'une part, les modalités d'accès des professionnels doivent être précisées dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment.

D'autre part, pour faire face aux incivilités de certains usagers qui déposent leurs déchets à même le quai au lieu de les mettre dans les contenants dédiés, il est nécessaire de faire apparaître clairement dans le règlement l'obligation de déposer les déchets dans les contenants dédiés à cet effet.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications du règlement des déchèteries tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 50	Conseillers présents : 44	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 50	Contre :	Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

